

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE du 28 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 28 novembre 2017 à 19 heures 30 dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 20 novembre 2017.

Présents : FROMANT Gilbert, MAUFROY Bernard, SIFFERT Francis, FROELIGER Marthe, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, WILHELM Bruno, LEININGER André, WURTH Nadia, MAZERAND-STOCKY Laurence, JUNGMANN Frédéric, JAECK Raymond

Excusés : FISCHER Jean-Marie, MANGIN Aurélien,

Secrétaire de séance : JAECK Raymond

ORDRE DU JOUR :

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 26 septembre 2017
- 3° Convention d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme signée avec la Communauté de Communes SARREBOURG Moselle Sud
- 4° Rapport de la CLECT du 26 septembre 2017 et révision de l'attribution de compensation
- 5° Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 6° Réactualisation des longueurs de la voirie communale
- 7° Autorisation de revente d'un terrain situé Lotissement « Château d'Eau », cadastré section 07, n° 467/33
- 8° Acquisition d'un terrain cadastré section 07 n° 324 appartenant à Madame Marie - Cécile SIQUOIR
- 9° Loyer et établissement d'un bail - immeuble communal 17 rue des Vosges
- 10° Loyer logement communal – 1 rue de l'Ecole – 1^{er} étage
- 11° Mise en place d'un tarif de facturation pour l'utilisation du service d'enlèvement des déchets ménagers et sélectifs lors des locations des salles communales
- 12° Projets et travaux – Etudes de faisabilité et Demandes de subventions
- 13° Projets de travaux au cimetière et monument aux morts – Demandes de devis et subventions
- 14° Demande de subvention de l'école George Jean De Veldenz de PHALSBOURG
- 15° Vente d'un terrain - Lotissement Les Jardins de HOMMARTING
- 16° Divers

2017-07-57 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Raymond JAECK en qualité de secrétaire de séance.

2017-07-58 Approbation du procès – verbal de la séance du 26 septembre 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 26 septembre 2017, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de SARREBOURG Moselle Sud a approuvé, le 28 septembre 2017, les termes d'une convention permettant de définir les modalités, les rôles et les responsabilités en termes d'instruction des demandes d'urbanisme lorsque la commune souhaite confier cette mission au service instructeur de la CCSMS.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOUHAITE confier l'instruction des demandes d'urbanisme de la Commune de HOMMARTING au service instructeur de la CCSMS,

2017-07-60 Rapport de la CLECT du 26 septembre 2017
et révision de l'attribution de compensation

Le 26 septembre 2017, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner deux thématiques : l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.01.17, et la régularisation d'actions effectuées par les ex-CC hors compétences. Des montants de révisions d'AC ont ainsi été définis pour chaque commune.

La commune de HOMMARTING est concernée par la première thématique, du fait du transfert de sa compétence « eaux pluviales ». Cela est valable même si dans le cas présent, la CLECT ne propose pas de révision de l'AC (montant de la charge transférée pour la compétence eaux pluviales = 0 €).

Le rapport de la CLECT du 26/09 doit être approuvé par les communes dans les 3 mois qui suivent la notification du rapport (par délibération à la majorité simple).

Toutefois, compte tenu de la correction des AC « de base » définitives liées au passage en FPU votées par le conseil communautaire le 28/09, et compte tenu de la précédente révision des AC proposée par la CLECT le 27/04/17, approuvée par le conseil municipal le 06/06/2017 (délibération n° 2017-03-34), il est nécessaire de prendre acte d'une modification de l'AC que la commune va percevoir en provenance de la CCSMS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT du 26 septembre 2017,
- Prend acte de la révision de son attribution de compensation pour la faire passer de 29 544 € à 29 583 €.
- APPROUVE les termes de la convention d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

2017-07-61 Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que la collectivité de HOMMARTING souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité,

- DE S'ENGAGER dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Moselle.

2017-07-62 Réactualisation des longueurs de la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réactualiser les longueurs de la voirie communale en vue d'y intégrer les rues permettant l'accès au Lotissement Les Jardins :

<i>Dénomination des rues</i>	<i>Longueurs en mètres</i>
Rue des Tilleuls	743
Rue des Mésanges	368
Rue des Charmes	330
Rue de l'Ecole	310
Rue des Vergers	700
Rue du Château d'eau	385
Rue des Jardins	225
Ruelle Saint Sébastien	20
Rue de la Chapelle	682
Rue des Vosges	227
Rue des Lilas	250
Rue de la Vieille Rivière	160
Rue des Marronniers	146
Rue du Moulin	468
Rue de la Forêt	530
Rue du Calvaire	160

Rue Saint-Martin	30
Rue du Canal	105
Rue des Prairies	162
Rue Nicolas Charpentier	476
Rue du Zinswald	1500
Rue des Faisans	225
Rue des Perdrix	216
Rue des Fauvettes	41
Rue du Lavoir	60
Rue du Boulanger	335
	8 854

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

- la nouvelle longueur de la voirie communale de 8 854 mètres.

2017-07- 63 Autorisation de revente d'un terrain situé Lotissement « Château d'Eau », cadastré section 07, n° 467/33

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser la revente d'un terrain (lot 11), situé au Lotissement « Château d'Eau », cadastré section 07, n° 467/330, d'une superficie de 7,96 ares.

Le paragraphe, intitulé « obligation de surbâter », de l'acte de vente signé devant notaire le 18 mars 2008 entre la Commune de HOMMARTING et Monsieur Didier NISSE précise :

« L'acquéreur devra commencer les travaux de construction au plus tard dans la quatrième année qui suit l'acquisition, après avoir obtenu au préalable le permis de construire.

A défaut d'avoir commencé les travaux dans le délai imparti, la Commune pourra exiger la rétrocession du terrain au prix d'achat minoré de 10 %.

Il résulte de l'article 10 du Chapitre 5 du cahier des charges que la revente ou la location de lots non surbâtes est interdite ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE la revente du terrain (lot 11), situé Lotissement « Château d'Eau », cadastré section 07, n° 467/330, d'une superficie de 7,96 ares.

2017-07-64 Acquisition d'un terrain cadastré section 07 n° 324 appartenant à Madame Marie - Cécile SIQUOIR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant à Madame Marie – Cécile SIQUOIR. Les références cadastrales sont section 07 n° 324, d'une superficie de 10,40 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable,
- DECIDE de l'acquisition du terrain, cadastré section 07, n° 324, d'une superficie de 10,40 ares, appartenant à Madame Marie – Cécile SIQUOIR,

- FIXE le prix de l'are à 100 euros, soit : 1 040 euros le terrain,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

2017-07-65 Loyer et établissement d'un bail - immeuble communal 17 rue des Vosges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Pierre BIRI, domicilié, 2 rue des Charmes à HOMMARTING, souhaite louer le local communal situé n° 17 rue des Vosges afin d'y installer son local de confection ainsi qu'un point de vente de pâtés lorrains.

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le loyer pour ces locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe l'échéance mensuelle à 259 €, hors charges, à compter du 01 janvier 2018,
- charge Monsieur le Maire d'établir un contrat précaire de location de locaux vacants non meublés d'une durée de 12 mois avec Monsieur BIRI,
- autorise le Maire à signer ledit contrat.

2017-07- 66 Loyer logement communal – 1 rue de l'Ecole – 1^{er} étage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le logement communal, situé 1 rue de l'Ecole, au 1^{er} étage, au-dessus des locaux de l'accueil périscolaire, est vacant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe le montant du loyer mensuel à 350 euros (hors charges),
- Détermine les conditions de location suivantes : le futur locataire devra fournir les 3 dernières fiches de paie et deux loyers de caution.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à venir.

2017-07-67 Mise en place d'un tarif de facturation pour l'utilisation du service d'enlèvement des déchets ménagers et sélectifs lors des locations des salles communales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les conteneurs d'ordures ménagères de la salle polyvalente sont équipés, depuis le 14 novembre 2017, d'un système à verrou permettant une meilleure gestion et utilisation.

Il convient de mettre en place un tarif de facturation pour l'utilisation du service d'enlèvement des déchets ménagers et sélectifs lors des locations des salles communales (salle polyvalente et salle Drussel) à l'encontre des particuliers et des associations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Fixe le tarif de 15 € par conteneur d'ordures ménagères, pour l'utilisation de ce service lors des locations des salles polyvalente et Drussel, à l'encontre des particuliers et des associations.
- Fixe le tarif de 15 € par conteneur sélectif dans le cas où le tri est mal fait, à l'encontre des particuliers et des associations, lors des locations des salles communales (salle polyvalente et salle Drussel).

2017-07-68 Projets et travaux – Etudes de faisabilité et Demandes de subventions

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal des projets de travaux :

- travaux de voiries et trottoirs,

- projet d'architecte concernant la faisabilité de travaux au sein de l'immeuble communal sis n° 2 Place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ADOPTE les projets,
- DECIDE de faire appel à Moselle Agence Technique (MATEC) en vue d'établir des études de faisabilité et une estimation des coûts concernant les projets suivants :
 - travaux de voiries et trottoirs,
 - projet d'architecte concernant la faisabilité de travaux au sein de l'immeuble communal sis n° 2 Place de l'Eglise.
- AUTORISE Monsieur le Maire à constituer des dossiers de subventions,
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs aux dossiers.

2017-07-69 Projets de travaux au cimetière et monument aux morts –
Demandes de devis et subventions

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les projets suivants :

- travaux d'extension du cimetière et du columbarium,
- installation d'un monument aux morts sur la Place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ADOPTE les projets,
- DECIDE de faire appel à des entreprises spécialisées pour la faisabilité des travaux et obtenir des devis concernant les projets suivants :
 - travaux d'extension du cimetière et du columbarium,
 - installation d'un monument aux morts sur la Place de l'Eglise.
- AUTORISE Monsieur le Maire à constituer des dossiers de subventions,
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs aux dossiers.

2017-07-70 Demande de subvention de l'école George Jean De Veldenz de PHALSBOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de demande de subvention de la part de Madame AYOT, Directrice de l'école George Jean De Veldenz de PHALSBOURG, dans le cadre de l'organisation d'un séjour en classe équestre à l'écurie de la Cantera à NIDERVILLER, prévu durant les mois de mars à avril 2018, pour les enfants scolarisés en classe d'inclusion scolaire.

Ce séjour concerne un enfant habitant la Commune de HOMMARTING.

Madame AYOT sollicite une subvention communale pour permettre d'envisager ce séjour et ainsi aider à diminuer la charge financière des familles.

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, décide d'attribuer une subvention d'une somme identique que celle accordée à l'école de HOMMARTING, à savoir : 25 euros.

2017-07-71 Vente d'un terrain - Lotissement Les Jardins de HOMMARTING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur MATTER Thomas et Mademoiselle CHAZELLE Carol-Anne, domiciliés à BOSSENDORF (67270), 31 rue Principale, souhaitent acquérir la parcelle 441/136 (lot n° 3), section 2, d'une superficie totale de 6,54 ares.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de vendre la parcelle 441/136 (lot n° 3), section 2, d'une superficie de 6,54 ares

- * pour un montant de 5 500,80 € TTC / l'are, TVA sur marge de 825,12 € inclus
- * soit pour un montant total de 35 975,23 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente.

2017-07-72 Divers

Les points suivants sont évoqués :

- La parcelle cadastrée section 02, n° 142, située près du lotissement Les Jardins est un « terrain sans maître », un courrier a été adressé au notaire en vue de connaître les modalités à suivre pour permettre l'inscription de ce terrain au nom de la Commune.
- Les logements communaux localisés 3 Place de l'Eglise et 1 rue de l'Ecole vont être mis en location. De la publicité va être effectuée dans un journal.
- La Commune souhaiterait entreprendre la démolition de la maison cadastrée section 02, n° 9 mais en contrepartie souhaiterait devenir propriétaire du terrain. La demande est en cours.
- Des groupes de travail sont créés :
 - Vérification et devenir des bâtiments communaux : NISSE Jean – Louis, JAECK Raymond, MAUFROY Bernard, JUNGSMANN Frédéric, WILHELM Bruno
 - Règlement intérieur et planning d'occupation de la salle du périscolaire : NISSE Jean –Louis, SITZ Virginie
 - Projet cimetière / monument aux morts : FROELIGER Marthe, WURTH Nadia
- Associations communales : Une marche de nuit avec visites des chapelles et crèches est organisée le 26/12/2017 par l'Association Cœur de Homard. Le Conseil Municipal s'associera à l'organisation de cette manifestation. Cette même association programme en juin 2018 un marché bio.
- Fêtes et cérémonies :
 - La visite de Saint Nicolas à l'école est prévue le 05/12/2017 à 11h.
 - La fête de Noël des Enfants aura lieu vendredi 22/12/2017, à 18h30, à la salle polyvalente.
 - Les vœux du Maire se dérouleront le 13/01/2018.
 - Il est décidé de supprimer, en 2018, la cérémonie de remise des prix pour les maisons fleuries.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h50.

Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 30 novembre 2017
Le Maire,



Jean-Louis NISSE

